



Mots clés : Mondialisation, GAFAM.

L'ouvrage

Le livre de Thomas FAURE poursuit, comme l'indique la quatrième de couverture, 3 objectifs : d'abord, relater une histoire personnelle qui est celle d'un adolescent passionné d'informatique qui s'est progressivement lancé dans la création d'entreprise ; ensuite, fournir un petit manuel de la création d'entreprise en montrant comment le projet personnel de création d'un réseau social d'un nouveau genre se mue peu à peu en une ouverture entrepreneuriale ; enfin, développer une réflexion sur le rôle et le danger des GAFAM en montrant l'engagement de l'auteur dans le débat public. C'est ce dernier point qui sera développé dans les lignes qui suivent.

Il y a au moins trois raisons de s'opposer aux GAFAM. La première raison est économique. Ces entreprises, chacune dans son secteur d'activité, ont pris une place prépondérante sur le marché, constituant de ce fait des monopoles qui n'hésitent pas à fausser délibérément la concurrence. Or, à part quelques exceptions, le monopole est généralement défavorable au consommateur. Les deux autres raisons sont que les GAFAM sont une menace pour la démocratie : d'une part, elles faussent l'information en pillant la presse et en sélectionnant les données, et donc en indiquant plus ou moins à leurs utilisateurs « ce qu'il faut penser » ; d'autre part, en exploitant les données personnelles de ces utilisateurs, elles constituent une véritable menace pour la vie privée.

L'opposition au GAFAM est d'abord le rôle de la puissance publique. Cette régulation est le fait des Etats Nationaux qui s'appuient sur la législation en vigueur pour encadrer l'action des multinationales et surveiller les algorithmes des plateformes. La régulation s'exerce également au niveau européen puisque l'Europe a déjà présenté le 15 décembre 2020 deux projets importants en la matière qui sont le Digital Service Act (DSA) et le Digital Market Acts (DMA), visant tous deux à lutter contre la puissance excessive des GAFAM. Pour Thomas FAURE, cette action doit maintenant se renforcer. Au niveau européen, il serait bon que l'Europe, grâce à des mesures de protection de ses marchés, mette en place les conditions d'émergence d'un « écosystème numérique ». Au niveau du monde entier, l'auteur appelle de ses vœux l'émergence d'un droit international du numérique.

L'opposition aux GAFAM revient aussi aux entrepreneurs qui doivent se montrer activistes en s'engageant autour du bien commun qu'est la création d'un Internet libre et respectueux des personnes. L'entreprise Whaller, créée officiellement par Thomas FAURE en 2013, s'inscrit pleinement dans cette démarche. Son originalité est de bâtir un réseau social respectueux de la liberté et de la sécurité de ses utilisateurs. L'entreprise, qui a connu comme toute entreprise des débuts difficiles à son départ, est désormais sur la voie du développement. Grâce à des fondamentaux solides, elle a convaincu un fonds d'investissement de financer sa croissance future, et elle a dès maintenant conquis des marchés à l'échelle européenne.

Pourquoi s'opposer aux GAFAM ?

Les GAFAM (acronyme qui désigne les cinq entreprises américaines du secteur de la technologie à savoir Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) qui représentent maintenant les plus grandes capitalisations boursières, ont apporté un progrès à l'humanité, en rendant à celle-ci des services nouveaux et désormais très importants, comme les outils collaboratifs en entreprise, le shopping en ligne, les réseaux sociaux et messageries privées, les infrastructures de *cloud* pour faciliter le télétravail.

Lire l'exercice sur la GAFAM : <https://www.melchior.fr/exercice/les-gafam>

Néanmoins, il faut s'opposer à ceux-ci pour plusieurs raisons. La première raison est que ces entreprises, chacune dans son secteur d'activité, ont pris une place prépondérante sur le marché, constituant de ce fait un monopole économique. Ces entreprises n'hésitent d'ailleurs pas à fausser délibérément la concurrence en rachetant abusivement toutes les *start-ups* ou les entreprises susceptibles de leur faire de la concurrence à terme (phénomène dénoncé par plusieurs Autorités de la concurrence dans le monde qui ont engagé des actions contre ces « *Killer acquisitions* ». C'est ainsi que Google est déjà bien plus qu'un moteur de recherche, qu'Amazon est en train de bouleverser le commerce mondial, que Facebook est devenu le réseau social dominant, qu'Apple a révolutionné la vie quotidienne des humains en inventant le smartphone, et que Microsoft est présent dans plus de 90% des PC du monde.

Lire la note de lecture : les entreprises hyperpuissantes : [https:// www.melchior.fr/note-de-lecture/les-entreprises-hyperpuissantes-prix-lyceen-lire-l-economie-2021](https://www.melchior.fr/note-de-lecture/les-entreprises-hyperpuissantes-prix-lyceen-lire-l-economie-2021)

Une deuxième raison est que les GAFAM faussent l'information en pillant la presse et en opérant la sélection des données. La hiérarchisation des données dans le cas de Facebook, est le fait d'un algorithme en fonction des intérêts supposés de chaque internaute. En réalité, Facebook opère un véritable « désign de l'attention dont l'objectif est de pirater le cerveau humain (*brain hacking*). Son algorithme favorise les contributions les plus voyantes, les plus violentes, aux dépens des plus calmes, parce que la plateforme est conçue pour rendre son utilisateur addictif pour « disposer du temps de cerveau humain ». Ce n'est qu'à partir de 2016, avec l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, que le monde a pris conscience que l'utilisation massive de réseaux sociaux constituait une menace pour la démocratie, dans la mesure où ces réseaux véhiculent des « *Fake News* » ou contrôlent les informations jugées les plus importantes.

Une dernière raison est que les informations collectées par les GAFAM sur leurs utilisateurs constituent une véritable menace pour la vie privée. Sans s'en rendre compte, ces utilisateurs rendent visibles des aspects d'eux-mêmes qui jusque-là étaient considérés comme relevant de l'intimité. L'exploitation des données personnelles permet aux GAFAM de gagner de l'argent en collectant et en vendant des dossiers détaillés de vie privée. Il est vrai que certains internautes, face à ce problème pensent « n'avoir rien à cacher », et affirment qui le dévoilement de la vie privée n'a pas beaucoup d'importance. Mais ils ont manifestement tort : un monde dans lequel on sait tout sur chacun est un monde où la liberté a disparu. En témoigne l'affaire *Cambridge Analytica* (Cabinet d'études de l'opinion publique qui a exploité les données de 270000 personnes qui ont téléchargé Facebook) qui a débouché sur la création d'une commission d'enquête parlementaire au Royaume-Uni et sur un certain nombre d'enquêtes judiciaires aux Etats-Unis, ainsi que sur l'invitation de Mark Zuckerberg à Strasbourg par le président du Parlement européen. Il s'agit de s'assurer que les données personnelles ne sont pas exploitées pour manipuler la démocratie.

Comment s'opposer aux GAFAM ? Le rôle de la puissance publique

Selon Thomas FAURE, les GAFAM constituent de véritables néo-Etats, parce qu'ils disposent des attributs de la puissance publique : ils ont une population (les internautes du monde entier) un territoire (leur site internet qui comporte des frontières, une police et des règles de contrôle), un gouvernement (leurs directions générales) et la capacité à interagir avec les autres Etats (du fait de leur puissance économique, qui permet notamment de consacrer à la Recherche-Développement des budgets sans équivalent dans le monde. Même si l'appellation de « néo-Etats » est contestable, il n'en reste pas moins que l'action des GAFAM doit être régulée.

Cette régulation est d'abord le fait des Etats nationaux et vise à s'appuyer sur la législation en vigueur pour les faire évoluer dans le sens de l'encadrement de leur activité. Par exemple, en France, a été créé par les Ministères de l'économie, du numérique et de la culture, un pôle d'expertise et de régulation numérique (PEReN). C'est une équipe dont la mission est d'encadrer les GAFAM en aidant l'Etat, mais aussi l'Autorité de la concurrence, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, la Commission nationale de l'informatique et des libertés, ... Dès maintenant, le PEReN a déjà créé des outils pour surveiller les algorithmes des plateformes.

Cette régulation doit s'exercer aussi au niveau international, et particulièrement européen. Au niveau international, Thomas FAURE appelle de ses vœux la création d'un droit international du numérique et d'instances de régulation de type onusiennes ou dans le cadre de traités. Cette proposition ne reflète pas seulement une utopie personnelle puisque Tim Cook, dirigeant d'Apple, s'est déjà exprimé en faveur de la création d'une régulation mondiale des données afin de respecter la vie privée. Au niveau européen, l'Europe est déjà pionnière, puisqu'elle a présenté le 15 décembre 2020 deux projets importants : le Digital Services Act (DSA) et le Digital Markets Act (DMA), visant tous deux à lutter contre la puissance excessive des GAFAM. L'objectif est que ces deux projets soient adoptés par le Parlement européen en 2023. Le Digital Services Act vise à établir un cadre complet pour le fonctionnement de services numériques en Europe. Comme le résume le commissaire européen au commerce extérieur Thierry Breton, le fil conducteur du DSA pour renforcer la protection de l'internaute est simple : « Ce qui est autorisé *off line* doit l'être *on line* ; ce qui est interdit *off line* doit l'être *on line*. Quant au DMA, il doit empêcher les géants de l'Internet de bloquer l'émergence ou l'accès au marché de nouveaux entrants. La nouveauté sera que la Commission pourra être beaucoup plus réactive en prenant des mesures ex ante pour

écourter les longues procédures de droit de la concurrence (par exemple, l'affaire antitrust de la recherche google a mis près de sept ans à être conclue).

Au-delà de ces projets, Thomas FAURE pense que l'Union européenne doit mettre en place les conditions d'émergence d'un « écosystème numérique », à même de lui faire recouvrer sa souveraineté numérique. Pour l'auteur, cela nécessite de financer des start-ups et les ETI des nouvelles technologies. Mais cela passe aussi par une certaine forme de protectionnisme-éducateur.

Voir Emmanuel Macron :

Redonner du sens au projet européen - Emmanuel Macron Institut de l'entreprise :
<https://www.youtube.com/watch?v=-1f4ODsLUws>

Thomas FAURE pense ainsi qu'il serait normal que l'Union Européenne impose une part d'achats européens dans les marchés publics, en adoptant une clause de préférence communautaire pour les entreprises européennes. D'ailleurs, ce protectionnisme se pratique en dehors de l'Europe : alors que les marchés européens sont ouverts à 90 % aux entreprises étrangères, ils ne le sont qu'à 30 % aux Etats-Unis et 16 % au Canada.

Voir le cours de prépa sur les politiques structurelles en Europe :
<https://www.melchior.fr/cours/complet/cours-1-la-dynamique-de-la-construction-europeenne>

Comment s'opposer au GAFAM ? Le rôle des entrepreneurs

Avec les responsables politiques, les entrepreneurs peuvent s'opposer aux GAFAM. Les entrepreneurs de la tech agissent dans la cité en créant des emplois et proposant des services. Mais ils ont aussi un rôle politique d'éclairer et d'activiste. Il leur revient d'éclairer le législateur en lui expliquant pourquoi les GAFAM sont hégémoniques et touchent notre souveraineté nationale et nos libertés. Il leur revient aussi d'être activistes s'engageant autour du bien commun qu'est la création d'un Internet libre et respectueux des personnes. Cet engagement est déjà une réalité puisqu'en 2020, à la suite de l'attribution des données de santé à Microsoft, trois cents entrepreneurs français ont signé une tribune collective dans laquelle ils se disaient prêt à s'engager aux côtés des pouvoirs publics pour les aider à différents niveaux, de la cartographie des « besoins numériques fondamentaux » aux projets d'une « fiscalité favorable aux engagements et investissements dans le numérique souverain ».

La création de l'entreprise *Whaller* par Thomas FAURE s'inscrit bien dans cette perspective.

Le projet *Whaller* apparaît dans la tête de Thomas FAURE à l'époque où celui-ci travaille chez Morpho (ex Sagem Sécurité). A l'époque, il s'agit de réfléchir au développement d'un réseau social d'un nouveau genre, en proposant aux équipes de communiquer avec cette plateforme. Le principe de ce réseau social est assez simple : chaque utilisateur possède un seul compte, avec lequel il, aura accès à plusieurs sphères que sont les sphères professionnelles, les sphères privées ou encore celle liées aux engagements associatifs (d'où *Whaller*, la réunion de *Wh*-parce que l'idée est de faire travailler ensemble plusieurs personnes à distance, grâce à un tableau virtuel blanc synchronisé en ligne, « un white board », et *all*, pour tous).

C'est en mai 2013, alors que FAURE travaille chez Poly conseil, entreprise du groupe Bolloré, que la société *Whaller* est officiellement créée. A l'époque, la société est constituée avec 75 % du capital pour la maison Bolloré, 20 % pour Thomas FAURE, et 5 % pour Jérôme Moreau, son associé. Et la seconde étape est la cession généreuse par Vincent Bolloré : pour que Thomas FAURE ait 100 % du capital, Bolloré vend en 2018 les 75 % des parts qu'il détient dans *Whaller* pour 1 euro, c'est-à-dire en faisant un don de 2,5 millions d'euros, auxquels il faut ajouter 500 000 euros de trésorerie au moment de la cession ; comme le dit Thomas FAURE, c'est du jamais vu dans le monde des affaires !

L'originalité de *Whaller* est de bâtir un réseau social respectueux de la liberté et de la sécurité de ses utilisateurs, comme cela est parfaitement exprimé dans le Manifeste de 2017. L'idée est de concevoir des outils dont l'intention est de protéger les utilisateurs. Dans cette perspective, le nouveau dessein des technologies numériques est de mettre à disposition des utilisateurs des « structures claires » tant dans leur esprit que dans leur forme. L'outil devient alors un instrument de liberté. *Whaller* est un lieu de confiance, où les utilisateurs peuvent échanger, partager, collaborer et aussi déposer leurs documents personnels. En dépit de ce projet original, la croissance de l'entreprise n'a pas été simple. La « traversée du désert » dure deux ans, à partir de 2018, au moment où l'entreprise ne trouve pas d'investisseur parce qu'elle ne fait pas assez de chiffre d'affaires.

C'est au moment de la crise du Covid que se produit l'étape décisive. A ce moment, *Whaller* fait 60 % de croissance. C'est que la pandémie de Covid 19 a remis brusquement à jour la question de la souveraineté au cœur des problématiques des Etats et des entreprises. Or *Whaller* est pleinement sur ce marché de la cybersécurité et de la souveraineté. Mais le problème est que, comme beaucoup d'entreprises naissantes, l'entreprise ne faisait pas encore assez de chiffre d'affaires pour pouvoir trouver un investisseur prêt à financer ses besoins de développement situés en 500 000 et 3 millions d'euros. Et c'est précisément à ce moment qu'elle a convaincu le fonds d'investissement CITA, qui est le fruit d'un partenariat entre le Koweït et la Banque publique d'investissement, de mettre 2 millions d'euros. C'est 2 millions d'euros permettent à *Whaller* d'embaucher 30 personnes et de conquérir de nouveaux marchés. *Whaller* est maintenant sur le chemin d'une croissance nouvelle

et internationale en travaillant pour l'Union européenne qui met à la disposition des entreprises manufacturières une plateforme de partage, en étant présent dans le monde universitaire européen avec le projet Civica qui réunit autour des sciences sociales sept grandes universités, en ayant des partenariats avec Accenture, EY et Sopra-Stéria, et en étant également la plateforme de plusieurs organisations professionnelles

Voir la vidéo : cycle de vie de l'entreprise face aux turbulences : créations, succès, faillites, chocs, résidence. <http://www.youtube.com/watch?v=Yn411hgqiTs>

Quatrième de couverture

Ce livre raconte l'histoire d'un jeune entrepreneur à l'époque de la révolution numérique, cette nouvelle Renaissance.

Passionné par l'innovation, avec l'aide d'un grand capitaine d'industrie, Vincent Bolloré, auquel le lie une relation inédite, il code et crée un réseau social, Whaller. Son objet : offrir une plateforme de services aux internautes, à la manière de Facebook, mais privé et sécurisée, qui leur garantisse la propriété et la confidentialité de leurs données. Son combat : mettre fin, avec l'aide de l'Etat, de l'Europe et des entrepreneurs, à la domination de Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft, pour que nous cessions d'être une colonie numérique et redevenions libres.

C'est l'histoire de David contre Goliath.

Le lecteur comprendra comment un adolescent codeur s'est lancé dans la création d'une entreprise qu'il a voulue « pas comme les autres », respectueuse des hommes et des femmes qui y travaillent.

C'est aussi un petit manuel de la création d'entreprise, de la mise en place d'une culture maison originale, audacieuse.

C'est enfin une réflexion sur le rôle, la puissance et le danger des GAFAM ainsi que des propositions pour s'en libérer.

L'auteur

THOMAS FAURE est aussi passionné par l'humain que par le numérique. Elève ingénieur à l'Ecole centrale de Lille, il invente une plateforme pour enfants diabétiques.

A son retour d'une mission de coopération au Mali, il se lance avec enthousiasme dans une carrière informatique, en particulier pour Autolib'... et Vincent Bolloré.

Il fonde Whaller en 2010.

Il a publié : *Transmettez !*, Les Editions Baudelaire, 2018.